

Le Bulletin municipal

N°5 | Édition Avril 2023



@Crédit photo : Alicia Ptj Photos

Chères Plandalennes, chers Plandalens,

Comme il est de tradition, au cours des mois de mars et d'avril, le Conseil Municipal délibère sur le nouveau budget de la commune et les orientations qu'il présente.

Exercice important et obligatoire, l'écriture d'un budget est le moment de faire un bilan, celui de l'année écoulée, et de se projeter également vers l'avenir.

Nous avons donc le plaisir de vous présenter ce nouveau bulletin, avec nos différentes réalisations et projets à venir.

Vous y trouverez également un flyer présentant l'agenda des nombreuses activités programmées cette année par la municipalité et les associations du village.

Bonne lecture,

Votre Maire

Carine Paillard



MAIRIE DE
PLAN D'AUPS
SAINTE-BAUME

 www.plan-daups.fr

 Mairie Plan d'Aups Sainte-Baume



En 2022, nous avons amélioré les services publics PLUS DE SERVICES... À VOTRE SERVICE !



FRANCE SERVICE À PLAN D'AUPS

Permettant à l'ensemble des habitants **d'accéder à un service de proximité** et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne (emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès aux droits, etc.), **une permanence France service** se tient depuis septembre dernier en mairie **tous les 2^e et 4^e lundis de chaque mois**, l'accès est libre, sans rendez-vous.



GYNÉCOBUS

Afin d'inscrire chaque femme dans un parcours de soins réguliers, **le Gynécobus**, dispositif mobile de prévention et de dépistage, **effectue une halte mensuelle à la Maison de Pays**.

Ce bus mis en place par la Provence Verte et la Région Sud, est le premier du genre en France. Il a pour but de réduire les inégalités d'accès et d'accompagner les femmes dans leur parcours de soins gynécologiques.

Les prises de rendez-vous et horaires sont disponibles directement sur : www.doctolib.fr.



TRANSPORTS EN COMMUN

Nous avons également obtenu la **création de la 1^{ère} ligne régulière** au départ du village.

Tous les horaires et infos sont disponibles sur notre site internet : www.plan-daups.fr/eudcation-jeunesse



VOTRE AVIS COMPTE !

Toujours à votre écoute pour faire vivre **une démocratie plus participative**, nous avons organisé **une réunion publique** concernant le PLU, suivie d'une enquête publique.

Nous avons également initié **3 réunions de concertation** sur les projets de votre quartier, et **soutenu une initiative citoyenne** de concertation sur le « Plan Culture », qui devrait réunir prochainement les principaux acteurs régionaux à Plan d'Aups.



PERISCOLAIRE ET CANTINE

À la rentrée scolaire 2022, nous avons **réattribué les marchés publics** de la cantine et du service périscolaire à de nouveaux prestataires. L'objectif est d'améliorer significativement **la qualité des repas et des animations**.

Compte-tenu de la conjoncture, bien que ces nouveaux marchés soient plus onéreux, **les tarifs payés par les familles sont restés inchangés**.

31 mai 2022 : Inauguration de la nouvelle cour d'école élémentaire Jean de Florette

Après avoir désimperméabilisé et végétalisé la cour de l'école Primaire Manon des sources, nous avons eu le plaisir de recevoir nos partenaires et les parents d'élèves pour l'inaugurer.

Un moment important et attendu depuis de nombreuses années !





EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Avec les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, nous avons fait le choix de réduire le fleurissement par jardinière et de privilégier des aménagements « pleine terre » plus pérennes et moins consommateurs en eau. Nous avons ainsi, en 2022, replanté le parvis de l'espace Le Corbusier. En 2023, la place de la mairie et l'entrée du cimetière seront également réaménagées.



LA FIBRE

La société Var THD a commencé à raccorder les premières habitations en 2022, et continue son déploiement cette année. **L'intégralité des habitants devraient être fibrés d'ici la fin 2023**, et pourront, s'ils le souhaitent souscrire les abonnements correspondants auprès de l'opérateur de leur choix.



POLLUTION LUMINEUSE ET ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Comme nous nous y étions engagés en 2021, nous avons procédé à **l'extinction partielle de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de 00h00 à 06h00**. Cette décision, à l'origine environnementale, est une aubaine pour les finances communales, le coût du KWh destiné à l'éclairage public ayant doublé en janvier 2023.



ENTRETIEN

Afin d'anticiper les périodes de fortes pluies, nous procédons régulièrement au curage et au nettoyage des différents caniveaux et cours d'eau communaux.

Une cartographie du risque inondation est également en cours de réalisation par un bureau d'étude privé, en partenariat avec le syndicat de l'Huveaune, les résultats viendront intégrer notre révision du PLU.



CHAUDIÈRE COMMUNALE

En 2022, nous avons lancé la **2^e phase des travaux** consistant en la réhabilitation des sous-stations, étape indispensable pour réduire et optimiser nos consommations d'énergies, et fournir aux bâtiments et logements communaux, Maison de Pays, espace Jean Bertin, crèche et écoles, un chauffage efficace et rationalisé.



VOIRIES ET MISE EN SECURITÉ

Après la **réhabilitation des trottoirs** de la place de la Mairie en 2021, nous avons **lancé les premières réfections de voiries** : parking du cimetière, bas de l'allée des Pins Verts, carrefour du Jas, accotements du chemin de la Peyrière.

Nous avons également **installé des éléments importants pour votre sécurité** tels que les écluses allée de Signes et les radars pédagogiques. Certains d'entre eux ont connu des dégradations, ils vont être réinstallés **prochainement**.

Cette année d'autres voiries sont programmées en **réhabilitation**, telles que l'allée des Sorbiers, le S des Adrets, une partie du chemin de la Peyrière, le prolongement des trottoirs à l'arrêt de bus du Corbusier, une partie de l'allée des Cantons et de la Morguette, la rue du centre des écoles et du corps de ville, etc. **environ 510 000€ sur la seule année 2023 sont budgétisés !**

Loin d'être exhaustive, nous réalisons les travaux en fonction des faisabilités techniques et foncières, (beaucoup de voies

étant en cours de régularisation dans le domaine foncier communal), mais également en fonction des subventions allouées.

Comme nous l'évoquions précédemment, nous souhaitons réhabiliter l'ensemble des voiries dégradées, ce travail devant se faire néanmoins **progressivement car faute d'entretien régulier depuis de trop nombreuses années, le montant des travaux s'élève désormais à plus d'un million d'euros !**





URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Après avoir finalisé en juin 2022 la modification du PLU attendue depuis de nombreuses années pour modérer les constructions anarchiques sur la commune, nous avons, en fin d'année 2022, lancé la révision de ce même PLU, permettant ainsi de se munir d'outils législatifs plus complets.

Un classement « grand site de France » de 16 communes du PNR Sainte-Baume est également à l'étude, une réunion publique d'information sera programmée pour la fin d'année.

Le label Grand site rassemble des lieux aux paysages exceptionnels, reconnus de tous et fragiles. Ils sont protégés et gérés par l'état et les communes selon les valeurs du développement durable et de la protection de l'environnement.

Malgré l'impression d'augmentation importante du nombre d'habitations sur le village, les différentes politiques urbanistiques de ces dernières années ont bien eu un impact sur la constructibilité. Pour corrélérer l'impact de ces politiques publiques, l'INSEE effectue tous les 5 ans un recensement de la population, les résultats étant en décalage de 2 années.

Les chiffres de l'INSEE à venir pour l'année 2025, montrent une variation de croissance en baisse, passant de 1 955 habitants en 2013 (+ 8,6% de croissance par rapport à 2008), à 2 288 habitants en 2020 (+ 2,42% /2013), puis 2 510 habitants prévu pour 2025 (+ 1,77% de croissance par rapport à 2020).

Notre objectif affirmé est de modérer encore plus cette croissance, afin de préserver notre « bien vivre à Plan d'Aups » et de répondre aux exigences du Schéma de Cohérence Territoriale et ainsi d'atteindre la sobriété foncière nécessaire.



RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES ET DU PATRIMOINE



PATRIMOINE COMMUNAL

Nous avons obtenu 130 000€ de subventions pour réaliser l'isolation énergétique des bâtiments. Le marché public est en cours d'écriture pour lancer la consultation avant l'été.

Également dans un état « dégradé » le bâtiment le Corbusier va être remis en état ce printemps. Budget de la réhabilitation : 35 000€ hors parquet.

L'espace Maison de Pays, lui aussi nécessitant une « remise en état », fait partie d'un plan plus large, présenté page suivante.

RESTAURATION DU 7^e ORATOIRE DU CHEMIN DES ROYS

Tout le long du chemin des Roys se trouvait une série de 7 oratoires dont l'édification avait été commanditée à la suite du premier pèlerinage de François 1^{er} en 1516.

Soucieuse de son patrimoine historique, la commune a ainsi finalisé en octobre 2022 la reconstruction initiée en 2017 de l'Oratoire N° 7 (détruit lors de la Révolution Française), en collaboration avec l'association du Chemin des Roys, la Fondation du Patrimoine, soutenue par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département du Var, l'Agglomération Provence Verte et du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Notre patrimoine communal est actuellement en danger : vitraux de la grotte gonflés à la limite de casser, risque d'effondrement du presbytère de l'église et du mur du calvaire de la grotte, toiture de l'église et de la chapelle des Parisiens en très mauvais état, chemin des Roys se dégradant un peu plus chaque jour...

En bref, beaucoup d'études techniques, d'expertises, et de travaux sont à lancer, et malgré l'aide du PNR dans l'ingénierie, et le soutien de la Région Sud pour le financement d'une partie de ces travaux, nous ne sommes pas en capacité d'initier et de financer toutes ces réhabilitations en même temps.

Nous avons donc priorisé les urgences et doté le budget communal de 135 000€ cette année afin de lancer très rapidement les études du presbytère, de la toiture de l'église, des vitraux de la grotte, ainsi que les travaux de réhabilitation de la toiture de la Chapelle des Parisiens.





ESPACE HALLE DE LA MAISON DE PAYS

Le projet de complexe sportif et de réhabilitation de l'espace Maison de Pays a fait l'objet d'une première étude de faisabilité en 2022.



Ce projet découpé en plusieurs phases, (réaménagement de l'espace halle Maison de Pays, déplacement des services techniques, création du complexe sportif, réhabilitation de la Maison de Pays, puis du parking du tennis), nous avons sollicité le département du Var pour une subvention de 500 000€ afin de **lancer la 1^{ère} phase des travaux**, (projet ci-contre).

Si nous obtenons cette subvention, nous vous présenterons en détail **ce projet lors d'une réunion publique** à la Maison de Pays avant son lancement, **et nous vous consulterons pour la finalisation de l'aménagement**.

VIE LOCALE



Nouveau !

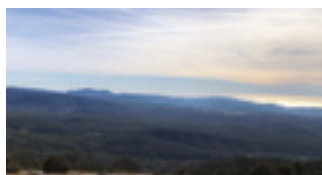
ÉTÉ 2023 : CLUB ADO PLAN D'AUPS

En partenariat avec notre prestataire de périscolaire ODEL VAR, nous proposons aux jeunes Plandalens âgés de 12 à 17 ans, **un accueil « club ado » du 10 au 28 juillet 2023**.

Composé d'un accueil sur la commune **du lundi au vendredi de 9h à 18h**, complété de 2 sorties par semaine, ce club ado proposera également un **mini camp de 3 jours et 2 nuits** en fin de mois de juillet.

L'action du Club Ados **s'inscrit dans le projet éducatif** de la Commune et de l'ODEL, et dans un esprit de coéducation rassemblant les familles, l'école et les autres acteurs éducatifs de la vie quotidienne des adolescents.

Pré-inscription nécessaire, plus d'informations prochainement auprès du service des affaires scolaires.



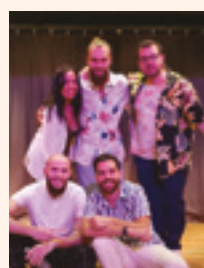
CCAS ET RENCONTRE INTERGENERATIONNELLE

Après avoir offert aux élèves de CM2 **une calculatrice scientifique** pour leur entrée au collège, **soutenu le Téléthon** pour son action annuelle, nous avons eu le plaisir de réunir en fin d'année, en mairie, les jeunes Plandalens récemment nés pour leur remettre **un cadeau de bienvenue**, ainsi que nos seniors à qui nous avons remis **les paniers de Noël** autour d'un verre de l'amitié. Ce moment de convivialité et d'échange sera bien entendu reconduit cette année.

ASSOCIATIONS ET FESTIVITÉS

Cette année encore, la commune **soutient les initiatives des associations locales œuvrant pour l'intérêt du village et du vivre ensemble !** En complément des animations organisées par la commune, nous avons également **augmenté les subventions aux associations de plus de 30%** pour cette nouvelle année, les portant ainsi à 16 000€ pour 2023.

Vous trouverez ainsi en complément de **ce bulletin un « agenda » des nombreux évènements et festivités organisés cette année**, que vous pouvez épingler à votre frigo, et vous invitons tous à venir découvrir lors de notre **journée des associations début septembre**, les différentes prestations sportives, festives, culturelles, proposées par la quarantaine d'associations plandalennes.



Pour ne pas connaître un été « compliqué » et protéger NOTRE Sainte-Baume, il nous faut être vigilant sur les risques incendies importants cette année.



Aggravé par la sécheresse et le risque de pénuries d'eau, accentué par les forts vents que notre région connaît régulièrement, nous devons tous être mobilisés et prévoyants, tant sur notre consommation en eau que sur le débroussaillage préventif de nos terrains, et rester vigilants sur nos comportements à risques (barbecue, mégots, travaux extérieurs...)

ALERTE SÉCHERESSE PRINTEMPS 2023

Malgré la pluie de ces derniers jours dans le Var, la sécheresse perdure. Le niveau d'eau de la source de Nans les Pins, où est prélevée l'eau pour notre distribution au robinet, est très inquiétant : déjà très bas l'année dernière (il était à seulement 30m à fin mars 2022) il est, à fin mars 2023, à seulement 21m de hauteur d'eau !

Pour connaître l'évolution de la situation nous vous invitons à consulter régulièrement la page :

www.var.gouv.fr/point-de-situation-de-la-secheresse-dans-le-var



Quelques conseils pour économiser l'eau

- Être vigilants sur les usages secondaires (arrosage, nettoyage des voitures, remplissage des piscines...).
- Utiliser la stricte quantité d'eau nécessaire, et rechercher les fuites.
- Mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage, privilégier les techniques d'arrosage économes telles que le goutte à goutte.
- Limiter sa consommation de manière générale.



OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT

Dans le Var, l'obligation légale de débroussaillage est réglementée par arrêté préfectoral. Les propriétaires sont tenus d'effectuer ces travaux.

Le débroussaillage a pour but de réduire les risques de propagation d'incendie dans les zones exposées. Cette limitation du risque consiste en la réduction, voire l'élimination, des combustibles végétaux (notamment en garantissant une discontinuité du couvert végétal) : **élagage d'arbres** et d'arbustes, suppression par **broyage des végétaux** ou **évacuation des résidus de coupe** (branchages, feuilles...) en déchetterie, réduction des hautes herbes.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Il est interdit en tout temps et en tout lieu du département du Var de brûler à l'air libre les déchets verts issus des tontes de gazon, les feuilles et aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes...

D'autres solutions plus efficaces que le brûlage existent pour traiter les déchets verts.

Le compostage, le paillage ou le broyage (mulch) peuvent permettre de valoriser utilement ces déchets sur place.

VIVRE ENSEMBLE

Vivre dans un village est une chance, mais demande, néanmoins, un peu de "vivre ensemble", le respect de ses voisins, et des règles de vie communes. Même si certaines de ces règles sont

contraignantes, elles ont pour vocation de préserver notre village et de pouvoir conserver notre esprit "villageois".



LES NUISANCES SONORES

Même si l'entretien du jardin, son embellissement ou les travaux de bricolage passent par le bruit de la tondeuse, de la tronçonneuse, nous nous devons de respecter les heures fixées par arrêté préfectoral n° 97-51 26 du 31/07/1997

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 sauf arrêté municipal.

TAPAGES NOCTURNES

Vos voisins font trop de bruit ? Apéros tardifs et bruyants, fêtes entre amis... mais est-ce vraiment du tapage nocturne ? Un tapage nocturne est "une nuisance sonore émise généralement entre 22h et 7h du matin." Ce bruit doit être intense, répété dans la durée et porter atteinte à votre tranquillité. Que faire en cas de nuisances sonores ou de tapages nocturnes ?

1 ► Prévenez et communiquez avec l'auteur des nuisances

La première chose à faire est de tenter de régler le problème amiablement, par la discussion. Si le bruit est réalisé par votre voisin, n'hésitez pas à aller en parler avec lui calmement.

2 ► Si la situation perdure

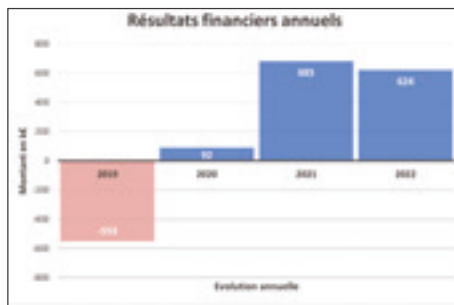
Contactez la Police rurale à ses heures de service au :

06 19 25 50 42 qui vous réunira avec votre voisin pour tenter de résoudre votre litige et de trouver un accord.

3 ► Appelez la gendarmerie

Elle pourra constater le trouble, demander au voisin de cesser ces nuisances et dresser un procès-verbal. Elle peut également, comme la Police rurale, verbaliser l'auteur du trouble. Le tapage nocturne est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe soit 68 € (180 € si paiement hors délai).

SITUATION FINANCIÈRE DE VOTRE COMMUNE



AU 31 MARS 2023

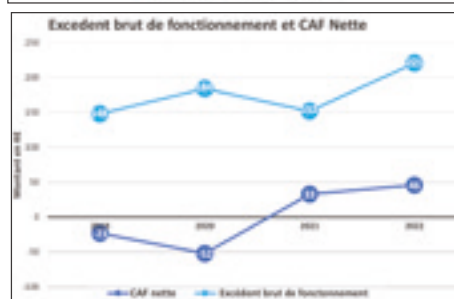
Très souvent complexe, voir « opaque » pour bon nombre d'entre nous, la bonne gestion des finances publiques est pourtant un outil indispensable pour la réalisation des projets évoqués.

Bien moins rébarbatif que des chiffres, voici simplement 3 graphiques synthétiques des principaux indicateurs de la santé financière de votre commune.



Après être sortie en 2021 de la zone de surveillance de la préfecture, et malgré encore quelques mauvaises surprises en 2022, (condamnation en appel de 206 000€ d'intérêts moratoires suite aux travaux réalisés en 2010 allée de signes, venant s'ajouter aux 150 000€ dûs suite à la 1^{ère} instance de 2018, remboursement d'une avance de subvention perçue en 2017 pour 48 000€), nous avons continué à rétablir les finances communales.

Les résultats des exercices 2021 et 2022 sont excédentaires, les recettes de fonctionnement, ainsi que notre capacité d'autofinancement continuent de progresser.



Notre emprunt, largement en dessous de celui de communes équivalentes, est maîtrisé et continue de diminuer.

Bien que la situation économique en 2023 soit complexe et incertaine (inflation galopante, réévaluation du point d'indice - bien que nécessaires - impactant fortement les charges de personnels, crise énergétique et pénuries de matières premières) la commune a retrouvé une santé financière saine, elle peut aujourd'hui s'engager dans des projets d'avenir !

Concernant vos impôts locaux, cette année encore, comme cela est le cas depuis 2010, les taux d'imposition fixés par la commune resteront inchangés !



CONSOMMER LOCAL FAIT VIVRE NOTRE VILLAGE



Notre marché hebdomadaire, ainsi que nos commerçants, restaurateurs et artisans Plandalens, vous accueillent chaleureusement... et vous proposent une offre variée, des produits et services de proximité et de qualité, tout au long de l'année !

Nos commerçants et artisans s'adaptent régulièrement à vos attentes, et proposent désormais, pour certains, la vente à emporter ou en livraison.

Ensemble, nous pouvons, chacun à notre niveau, contribuer à la sauvegarde et à la vitalité commerciale et artisanale de notre village, en privilégiant nos commerçants et artisans locaux, hôteliers et chambres d'hôtes, ainsi que nos coiffeuses et esthéticiennes à domicile...



Nos
commerçants,
restaurateurs
et artisans



Bienvenue

TROCHERIE Ivy le 11/01/2022
BEYAN Osaline le 13/01/2022
LEMAIRE Gabriel le 15/01/2022
MEDEZ Charly le 04/03/2022
ROUSTAN DAUTHON Oscar le 11/03/2022
ANTONORSI Raphaël le 14/03/2022
ATTARD Ellie le 27/03/2022
PAUL Félix le 03/04/2022
GARCIA Emma le 06/04/2022
LAFONT Ambroise le 02/05/2022
GUIJARRO VINAY Lola le 06/05/2022
LOPEZ Nao le 09/05/2022
TORRES Zoé le 09/05/2022
GRACI Elior le 17/05/2022
DAMICHEY Sauvane le 30/05/2022
DELIGNY MORALES Abel le 14/07/2022
DELCOURS Elias le 15/07/2022
HERRERA QUINONES Jane le 27/07/2022
HERRERA QUINONES Marion le 27/07/2022
VUONG-DUFOUR Paolo le 12/09/2022
HOAREAU Milan le 15/10/2022
BOURGEY YVERNAULT Romy le 14/10/2022
BERTRAND Elouen le 22/10/2022
PAUCHON Séraphine le 15/11/2022
OGGIANO Lucho le 28/11/2022
CORUZZI Clara le 05/12/2022
TACHE Luna le 19/12/2022

Ils se sont dit oui

GREGOIRE Sébastien et LEMAIRE Marjorie le 14/05/2022
BUHR Olivier et BUBOLZ Anna le 04/06/2022
BOUTIN Jean-Yves et PELISSIER Aline le 04/06/2022
PILUDU Michel et TODARO Amandine le 10/06/2022
TAMBERI Pierre et LOPEZ Reine le 11/06/2022
MOLINA Maxime et TRENTIN Johanna le 09/07/2022

OGGIANO Enzo et LANZI Marina le 15/07/2022
MULLER Hans et BENTOBI Mélanie le 22/07/2022
BRAJON Hervé et SABY Nathalie le 13/08/2022
JEANNOT Jonathan et HAMARD Jennifer le 13/08/2022
LLORET Kévin et BEAUVOIS Siléo le 24/08/2022
GRACI Virgile et BROUSSE Diamanta le 22/10/2022

Ils se sont pacés

AIMÉ Aurore et CEUNEN Romuald le 13/01/2022
BORYS Grégory et VIDEKO OMANDA Irène le 08/03/2022
MARSEILLE Lionel et POLLET Cassandra le 15/04/2022
GARCIA Raphaël et MANAOUER Camille le 15/04/2022
GONZALES Ulysse et POLLANO Romane le 13/05/2022
REDORTIER Maxence et KHADIR Gaëlle le 30/05/2022
LE PELLETIER Jordan et FORNACCIARI Marion le 27/06/2022
LEMAIRE Maxime et SCALERANDI Laure le 08/07/2022
JELEN Erwan et DELANCHY Théo le 21/11/2022

Ils nous ont quittés

KESSL Gilbert le 13/01/2022
BREST Yves le 22/01/2022
SALIGNAC Marie-Louise veuve MERLE le 27/02/2022
KIRMANN Jean-Pierre le 28/02/2022
ROYER Jeannine le 20/03/2022
ROBILLARD Jacqueline veuve BESSAGNET le 03/04/2022
CLAVERIE Jean le 04/04/2022
BERTRAND Yves le 16/04/2022
SCIBILIA Chantal épouse DACLON le 14/05/2022
DRAVET Monique le 19/06/2022
CHOLLET Irène épouse STEFANI le 05/07/2022
LAN Jacqueline veuve CHAIX le 05/07/2022
ANGE Janine veuve TANQUART le 08/07/2022
JACHET Monique veuve FOSSIER le 28/07/2022
TUDURI Suzanne veuve MARY le 21/09/2022
MAVICA Jacqueline veuve BAUDIN le 13/10/2022
CORNU Yvette veuve DEMANY le 25/10/2022
LAMBLIN Lucienne le 30/10/2022

CONTACTS UTILES

ACCUEIL MAIRIE

☎ 04 42 04 50 10 ✉ mairie@plan-daups.fr

Lundi : 13h30 > 17h

Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h

Mercredi : 8h30 > 12h

ACCUEIL ET SECRÉTARIAT

☎ 04 42 04 50 10
✉ mairie@plan-daups.fr

URBANISME

Marielle SERRE
☎ 04 42 04 52 83
✉ marielle.serre@plan-daups.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Stéphane VAURY
☎ 04 42 04 50 10
✉ stephane.vaury@plan-daups.fr

AFFAIRES SCOLAIRES

Fabienne REDORTIER
☎ 04 42 04 52 85
✉ fabienne.redortier@plan-daups.fr

COMPTABILITÉ

Sandra SOLER
☎ 04 42 04 52 81
✉ sandra.soler@plan-daups.fr

LA POSTE

Du lundi au vendredi : 8h45 > 12h
- 15h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h
☎ 04 42 04 54 31

ÉTAT CIVIL

Cristel PRÉVOT
☎ 04 42 04 50 10
✉ cristel.prevot@plan-daups.fr

CCAS

Christine BARTOLINI
☎ 04 42 04 52 84
✉ christine.bartolini@plan-daups.fr

POLICE RURALE

☎ 04 42 03 25 91
☎ 06 19 25 50 42
✉ police.rurale@plan-daups.fr

Newsletter gratuite !

Informez-vous sur la vie de votre village en vous inscrivant par mail à mairie@plan-daups.fr



Infos déchetterie et collecte des déchets



☎ 04 98 05 23 53 ✉ contact@sived83.com